

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT OCCITANIE HABITABLE DUO 2020

PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHAMPIONNAT

Le CHAMPIONNAT HABITABLE DUO OCCITANIE (ci-après le CHAMPIONNAT) est organisé par la Ligue Voile Occitanie sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et avec le concours des clubs partenaires cités ci-dessous.

Les bateaux jaugés OSIRIS qui auront participé à au moins l'une des compétitions du CHAMPIONNAT seront classés. Les équipages Duo courant sur un même bateau peuvent varier d'une compétition à une autre du CHAMPIONNAT.

ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le CHAMPIONNAT est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de la Ligue Occitanie. Les autorités organisatrices s'engagent à ce que les AC et IC des régates du programme soient conformes à ce règlement.

ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le CHAMPIONNAT est organisé avec le concours de :

Gruissan YC, SN Grau du Roi Port Camargue, SORAC, YC Grande-Motte.

ARTICLE 3 – PROGRAMME

5 compétitions sont inscrites au programme du CHAMPIONNAT :

5 au 8 mars à la Grande-Motte : Mini Figaro Golfe

19 et 20 septembre à Gruissan : 50 milles de l'Aude

18 octobre au Cap d'Agde : Les Duos

7 au 9 novembre à Port Camargue : Le Défi du Lion

12 et 13 décembre à la Grande-Motte : Coupe de Noël

ARTICLE 4 – ADMISSIBILITE

Tout voilier doté d'un certificat de jauge OSIRIS en cours de validité et appartenant aux groupes A, B, C, D (anciennement D, E, F, G), L, R1, R2 et R3 (anciennement R3, R4) ayant participé à l'une des épreuves citées ci-dessus sera classé dans le CHAMPIONNAT.

ARTICLE 5 – TRANSMISSION DES CLASSEMENTS D'UNE COMPÉTITION

L'autorité organisatrice d'une compétition doit saisir les résultats dans FREG et les transmettre à la Ligue Occitanie. Il doit également fournir le classement Duo selon les catégories définies à l'article 6 ci-dessous.

ARTICLE 6 – CLASSEMENTS

6-1 Classement

La Ligue Occitanie est en charge de l'établissement des classements du CHAMPIONNAT.

Définition des classes et séries :

Pour les classements, les bateaux seront répartis en quatre classes en fonction de leur coefficient OSIRIS :

- HD1 rating brut de 0 à 9.9
- HD2 rating brut de 10 à 21
- HD3 rating brut de 21.1 à 26
- HD4 rating brut > 26.1

Pour qu'une classe puisse avoir son classement, il faut au moins 5 bateaux au départ. Si une classe comprend moins de 5 bateaux, l'autorité organisatrice regroupera ladite classe avec la classe adjacente la moins nombreuse, constituant ainsi une série. Chaque participation d'un bateau à une compétition donne droit à un nombre de points attribué en fonction de son classement général Duo. L'attribution des points se fera selon le système H décrit dans le guide OSIRIS Habitable.

Le classement du CHAMPIONNAT se fera en retenant les points obtenus sur les 3 meilleurs résultats en points des épreuves inscrites au programme précisé dans l'article 3. Cette attribution se fera sans reclassement par rapport aux bateaux n'ayant pas participé à l'étape.

La Ligue Occitanie adressera les classements généraux provisoires, puis définitifs du CHAMPIONNAT à tous les clubs partenaires organisateurs des compétitions figurant au programme de l'article 3 et les publiera sur son site Internet.

6-2 Arbitrage des égalités

En cas d'égalité de points à l'issue des compétitions du CHAMPIONNAT, ce sont les meilleures places (nombre de places de premier, de second, de troisième,...) qui permettront de faire la différence. Si des égalités subsistent, elles devront être tranchées en faveur du concurrent ayant obtenu la meilleure place sur l'épreuve du championnat ayant réuni le plus de participants. Pour le départage des égalités, toutes les épreuves sont prises en compte.

ARTICLE 7 - REMISES DES PRIX

Chaque étape pourra être récompensée à discrétion par l'autorité organisatrice.

La remise des prix du CHAMPIONNAT sera assurée par la Ligue Occitanie.